

## LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85

### CST portant la mention " vie privée et familiale " et CR délivrées à l'étranger titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle L. 426-5/L. 426-6

#### 1. Pièces à fournir dans tous les cas :

- courrier de demande de titre
- formulaire de demande complété
- justificatif d'état civil : (sauf si vous êtes déjà titulaire d'une carte de séjour) une copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes accompagnée le cas échéant de la décision judiciaire ordonnant sa transcription (jugement déclaratif ou supplétif) ;
- justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- justificatif de domicile datant de moins de six mois : facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ; en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour ;
- 3 photographies d'identité de face, tête nue, récentes et parfaitement ressemblantes (format 35 mm x 45 mm-norme ISO/ IEC 19794-5 : 2005) (pas de copie) ou si demande déposée dans le cadre du téléservice mentionné à l'article R. 431-2 du CESEDA, code photographie et signature numérique valide ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la délivrance du titre ;
- Si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non polygamie en France ;
- certificat médical délivré par l'OFII à remettre au moment de la remise du titre (uniquement lors de la délivrance du premier titre) ;
- justificatifs d'un taux d'invalidité physique permanente égal ou supérieur à 20 % ;

CST vie privée et familiale et CR délivrées à l'étranger titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Mise à jour le : 12/05/2022

## **LISTE PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉFECTURE DE VENDÉE - 85**

-justificatifs du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français : attestation délivrée par l'organisme français (caisse primaire d'assurance maladie, etc.) versant la rente.

### **2. Pièces à fournir pour la délivrance d'une CSP sur le fondement de l'article L. 426-5 :**

-pièces prévues au point 1 ;

-Acte d'engagement à respecter les valeurs de la République dûment signé et daté.

### **3. Pièces à fournir pour la délivrance de la carte de résident :**

-justificatif de régularité du séjour : visa de long ou court séjour en cours de validité au moment de la demande (photocopie des pages du passeport relatives aux cachets d'entrée et aux visas, ou carte de séjour en cours de validité) ;

-justificatifs d'un taux d'invalidité physique permanente égal ou supérieur à 20 % ;

-justificatifs du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français : attestation délivrée par l'organisme français (caisse primaire d'assurance maladie, etc.) versant la rente ;

-déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie.